



COMPTE – RENDU DE L’AUDIENCE AVEC L’INSPECTEUR D’ACADEMIE du jeudi 08 septembre 2011

Le SE-UNSA a été reçu le jeudi 08 septembre 2011 par l’Inspecteur d’Académie afin de faire un tour d’horizon de la rentrée. Plusieurs sujets ont été abordés.

1. Blocage des tâches administratives par les directeurs et directrices d’école.

Le SE-UNSA a rappelé à L’Inspecteur d’Académie qu’il a lancé la consigne aux directeurs de bloquer le retour des enquêtes demandées par l’Administration au profit de l’action pédagogique des écoles. En effet, le Ministre, en décidant de supprimer les Aides Administratives aux directeurs, alourdit le travail de ceux-ci.

2. Aide aux directeurs qui ne sont pas déchargés.

Les directeurs de 1 à 3 classes bénéficient de 2 jours de décharge en début d’année. Le SE-UNSA a demandé la possibilité d’aider ses directeurs en leur envoyant les remplaçants qui ne seraient pas envoyés en délégation dans les écoles. Les directeurs souffrent eux-aussi de la disparition des Aides Administratives.

3. Aide Personnalisée

Dans certaines circonscriptions, à la réunion de directeurs, des IEN avaient annoncé qu’il n’était plus possible d’envisager une séance d’une durée d’une heure. L’Inspecteur d’Académie a affirmé qu’en aucun cas il n’avait donné cette consigne aux IEN. Il souhaite, dans la mesure du possible, que les collègues renoncent à cette durée d’une heure. Cependant, il reste conscient que des difficultés logistiques (transport...) puissent obliger les collègues à continuer de pratiquer l’Aide Personnalisée en modules d’une heure.

D’autre part, il lui paraît préférable que les modules d’Aide Personnalisée soient étalés de Septembre à Mai, permettant ainsi d’aider les élèves à tout moment de l’année.

4. Maternelle

Le SE-UNSA s'est inquiété de l'iniquité qui existait sur le département concernant les rentrées échelonnées en maternelle. Dans certaines circonscriptions, les rentrées échelonnées sont permises, dans d'autres non. L'Inspecteur d'Académie a avoué n'avoir pas vraiment réfléchi à cette question mais qu'il n'était pas « *choqué dès lors que ce soit encadré par une stratégie visant à un meilleur accueil des élèves lors de leur première entrée à l'école. Il faut un projet* »

Il a décidé de travailler sur notre demande et d'envoyer dans les écoles un document début juin afin de permettre à chaque école de choisir une entrée en maternelle adaptée à son projet.

Le SE-UNSA s'est étonné que certains IEN refusent la possibilité à un collègue d'accompagner son enfant à sa première rentrée en maternelle. L'Inspecteur d'Académie s'est dit navré d'apprendre qu'une telle attitude soit possible et qu'il en reparlera en conseil d'IEN. Pour lui, les relations hiérarchiques doivent être teintées « *d'une attention psycho-sociale* ».

5. Récréation en Élémentaire

Certains collègues nous ont fait savoir que le temps de récréation dans l'Elémentaire aurait été modifié pour le ramener à 10 minutes. L'Inspecteur d'Académie nous a confirmé qu'il n'en était rien et les textes de 2008 prévoient 2 heures par semaine soit ¼ d'heure par ½ journée.

6. LPC et Livret scolaire

Le SE-UNSA a de nouveau alerté l'Inspecteur d'Académie sur la lourdeur du travail, particulièrement pour les enseignants de CE1 et CM2, pour renseigner ces deux documents. L'Inspecteur d'Académie a chargé Mr Gérôme, IEN de Montdidier, de piloter un groupe de travail sur ce sujet. Il a précisé que le LPC informatisé ne serait pas opérationnel cette année.

7. Circulaire de rentrée

Le SE-UNSA a souhaité aborder quelques faits qui inquiètent les collègues :

- Les manuels respectant les programmes de 2008.

Le SE-UNSA rappelle que les écoles sont tributaires du budget des mairies et ne peuvent pas changer les séries de livres régulièrement. L'Inspecteur d'Académie est conscient de ce problème mais il n'a émis là qu'un souhait. Les IEN et lui-même restent à la disposition des équipes pour inciter les municipalités à remplacer les manuels.

- Note de service sur la natation.

Le SE-UNSA a demandé à l'Inspecteur d'Académie de communiquer rapidement en direction des écoles sur les modifications apportées par ce texte dans la mesure où les écoles vont fréquenter la piscine à partir du 12 septembre.

- Langues vivantes.

Le SE-UNSA rappelle que les échanges de services pour enseigner les langues vivantes se font comme tous les autres échanges de service sur la base du volontariat. Seuls les enseignants dans les écoles ayant un poste fléché langue sont contraints aux échanges.

Pour terminer, le SE-UNSA a demandé à l'Inspecteur d'Académie de veiller à remettre les moyens de décharge de direction là où des ouvertures ou réouvertures ont eu lieu à cette rentrée.